

2ème édition


LES VOILES DE L'ÉNERGIE & DE L'ENVIRONNEMENT

Du 7
au 9 juin
2019, à
MARSEILLE

Conférences,
ateliers, débats
le 7 juin,
Régates
les 8 et 9 juin



Contact : voilesv2e@gmail.com

+33 7 72 34 00 09  @RegateV2E



SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE MARSEILLE





PRESENTATION

L'Association V2E, les Voiles de l'Energie et de l'Environnement, a été créée en 2017 pour créer un nouvel espace de dialogue entre acteurs de l'énergie et de l'environnement à travers les valeurs de la voile. Dialogue et valeurs au service d'un progrès environnemental désormais urgent.

En 2018, cela s'est traduit par 3 jours de rencontres, avec 1/2 journée de conférences et de tables rondes, suivie de 2 jours de régates aussi conviviales que sportives.

Ces journées ont rassemblé plus de 150 personnes, de toute la France, et ont donné lieu à une dizaine d'articles de presse ainsi qu'à 35 000 vues les réseaux sociaux. Le film souvenir est visible par ce lien <https://www.youtube.com/watch?v=PpTDrW5CnCY>

Lors de la remise des prix, les participants ont été unanimes pour souligner leur satisfaction et plusieurs ont immédiatement témoigné leur volonté de revenir pour une 2^{ème} édition.

Nous lançons ici volontiers **la 2^{ème} édition des Voiles de l'Energie et de l'Environnement** ! Elle se déroulera les 7, 8 et 9 juin 2019.

Cette édition conservera les ingrédients de la réussite de la 1^{ère} édition : accueil par la Sté Nautique de Marseille au coeur de la cité phocéenne, un temps de débats, deux jours de régates entrecoupés de moments festifs, le tout dans un esprit de convivialité qui a marqué les participants en 2018.

Cette édition haussera d'un ton l'ambition de ces rencontres : plus de débats, plus de co-construction, plus d'ambition environnementale et sans doute une ouverture à l'international.

Cette ambition à la hausse se traduit notamment par un partenariat significatif que j'ai eu l'honneur de signer avec Jean-Michel Cousteau, Pdt l'ONG internationale Green Cross France Territoires, le 15 octobre 2018.

Vous trouverez le programme de l'édition 2019 dans les pages suivantes. Nous vous attendons nombreux pour ce nouveau rendez-vous des Voiles de l'Energie et de l'Environnement à Marseille.

D'avance un grand merci à ceux qui vont soutenir cet évènement.

Georges SEIMANDI – Président des Voiles de l'Energie et de l'Environnement



PROGRAMME PREVISIONNEL

Inscriptions, vérification des licences : jusqu'au vendredi 7 juin 2019 inclus.

Workshop, conférences tables rondes : *la Transition énergétique du littoral et du système maritime*

Vendredi 7 juin - 9h30 / 16h30, y/c invitation presse et suivie d'un apéritif d'ouverture des régates

Deux journées de courses dans la rade de Marseille
Samedi 8 et Dimanche 9 juin 2019 ; soirée festive le samedi soir et remise des prix le dimanche en fin de journée.





FICHE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait en retournant la fiche d'inscription ci-après, dûment complétée, datée et signée et à réception de l'acompte mentionné.

Le prix d'inscription comprend, pour chaque par bateau¹ et son équipage:

- le stationnement du bateau à quai du 6 au 9 juin 2019 ;
- les cafés d'accueil (x 3) ;
- le pot d'ouverture le 7 juin ;
- le cocktail dinatoire du 8 juin ;
- le cocktail de remise des prix le 9 juin ;
- le tee-shirt de la course pour tous les skippers et équipiers ;
- les prix pour les 3 premiers.


En outre le sponsoring est possible selon trois formules, dont droit à être *Partenaire Officiel des Voiles de l'Energie et de l'Environnement* durant une année :

- formule Gold : visibilité du logo sur les éditions de préparation de l'évènement (communiqué de presse, avis de course, instructions de course) et post-évènement (film, livre) ;
- formule Platine : la visibilité Gold est renforcée par la possibilité d'utiliser des supports de communication de type kakémonos lors des cafés et cocktails du samedi et du dimanche (places limitées à 10 sponsors) ;
- formule Prémium : la visibilité Platine est renforcée par la possibilité de présenter son entité et ses projets lors de la journée de débats du vendredi 31 mai ainsi que dans le dossier de presse (places limitées à 5 intervenants).

Pour se pré-inscrire², imprimer puis remplir le formulaire ci-après et l'adresser à l'Association V2E à l'adresse mentionnée ci-dessous. Une facture sera émise dans la foulée, avec mention des échéances pour le solde. Aucune participation ne sera possible sans le respect de ces échéances : un acompte de 50% sera demandé, il est indispensable pour préparer l'évènement.

Le bulletin ci-après complété, daté et signé, avec le cachet de l'organisme, à est à faire parvenir à l'adresse suivante :

Association Les Voiles de l'Energie et de l'Environnement – 24, allée Cervantès - 13009 MARSEILLE

Informations :  @RegateV2E et www.lanautique.com/regates
Contact : voilesv2e@gmail.com - ☎ 07 72 34 00 09 et 04 91 54 32 03

¹ Sur demande une liste de bateaux à louer, le cas échéant avec skipper, peut être indiquée par V2E. Le prix de location du bateau n'est pas inclus dans les coûts d'inscription. Chaque équipage prend à sa charge cette location.

² L'inscription ne sera définitive qu'au versement du solde et à la présentation des licences





Nom et Prénom du skipper ou du contact référent pour cette pré-inscription :

Nom du bateau³ : _____

Numéro de voiles³ : _____ Jauge³ : _____

Entreprise ou Entité : _____

☎ Portable : _____ Email: _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Compléter les cases *Nombre* et *Prix total* dans le tableau ci-dessous :

Formules	Prix Unitaire TTC ⁴	Nombre	Prix total TTC
Inscription du bateau à concurrence de 6 personnes à bord	1000 €		
Inscription équipier(s) supplémentaire(s)	50 €		
Sponsoring Gold	550 €		
Sponsoring Platine	1650 €		
Sponsoring Prémium	5500 €		

Nota: pour les TPE⁵ et les associations non professionnelles, dont les activités et/ou les projets relèvent des secteurs de l'énergie et/ou de l'environnement, les prix d'inscription sont de 350 € par bateau et de 25 € par équipier.

DATE

Cachet et Signature

NB : une licence FF Voile 2019 sera exigée avec certificat médical pour chaque équipier et skipper. Des licences temporaires FFV (réf. 1 jour 15€ et 4 jours 29€) peuvent être commandées en avance (nous consulter), mais dans ce cas il faut vous munir d'un certificat médical pour la pratique de la voile.

³ Si le bateau n'est pas connu à la date de l'inscription, indiquer « En cours de location ».

⁴ L'Association V2E n'est pas assujettie à TVA

⁵ TPE: entreprises de moins de 10 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 2 millions d'euros





AVIS DE COURSE

2^{ème} EDITION

DES VOILES DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DU 8 AU 9 JUIN 2019

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra

2. PUBLICITE DE L'ÉPREUVE [DP]

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte aux monocoques jaugés HN OSIRIS et monotypes
- 3.2 L'équipage devra être composé d'au moins 50 % de professionnels dans l'Énergie ou l'Environnement.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - Leur licence Club FFVoile mention « compétition » 2019 valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ou une licence journalière accompagnée d'un certificat médical
 - Une autorisation parentale pour les mineurs.





- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. PROGRAMME

- Vendredi 7 juin : confirmation des inscriptions, vérification des licences, remise des IC⁶
- Samedi 8 juin
 - 8h00 à 9h30 : café
 - 9h30 : Briefing des skippers
 - 11h00 : Signal d'avertissement
 - 20h00 : Cocktail dinatoire
- Dimanche 9 juin
 - 8h00 à 9h30 : café
 - 9h30 Briefing des skippers
 - 11h00 Signal d'avertissement
 - 18h30 : Remise des prix à la Société Nautique de Marseille

Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 7 juin 2019

6. LES PARCOURS

6.1 Les parcours seront de type construits ou côtiers

7. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

8. CLASSEMENT

- 8.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.
- 8.2 Quand moins de 2 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- 8.3 Le classement se fera en temps réel.

⁶ Instruction de Courses



**9. PLACE AU PORT**

Emplacement au port : Société Nautique de Marseille du 6 au 9 juin 2019

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. PRIX

Remise des Prix le 9 juin 2019 à 18h30.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

